

**MV 100**

**184**

## SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Liquide.  
Nom commercial : MV 100

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Détergent Industriel

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : SANIVAP  
Parc d'activités  
BP 48  
69280 SAINTE CONSORCE France  
Tél : 04 37 22 55 55  
Fax : 04 37 22 55 56

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone : Centre anti-poisons Nancy: 03 83 32 36 36

## SECTION 2 Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : Xi; R41

#### Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

• Dangers pour la santé : Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Eye Dam. 1) - H318

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

Symbol(s)



: Xi : Irritant

Phrase(s) R

: R41 : Risque de lésions oculaires graves.

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucunes dans des conditions normales.

## SECTION 3 Composition/informations sur les composants

### 3.1./3.2. Substance / Préparation

Composants

: Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro index	REACH	Classification
Quaternary coco alkyl methyl amine éthoxylate méthyl chloryde	:	863679-20-3	----	----	----	Xn; R22 Xi; R38-41 N; R50 ----- Eye Dam. 1;H318 Acute Tox. 4 (Oral);H302 Skin Irrit. 2;H315 Aquatic Acute 1;H400
2,2',2"-nitrilotriéthanol	:	102-71-6	203-049-8	----	01-2119486482-31	Xi; R36 ----- Non défini. (GHS)
Trisodiummorthophosphate	:	7601-54-9	231-509-8	----	01-2119489800-32-0001	Xi; R36/37/38 ----- Eye Irrit. 2;H319 Skin Irrit. 2;H315

**SANIVAP**

Parc d'activités BP 48 69280 SAINTE CONSORCE France  
Tél : 04 37 22 55 55  
Fax : 04 37 22 55 56

En cas d'urgence : Centre anti-poisons Nancy: 03 83 32 36 36

**MV 100**

**184**

## SECTION 3 Composition/informations sur les composants (suite)

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro index	REACH	Classification
Oxyde d'alkyl dimethyl amine à 30%	:	70592-80-2	274-687-2	----	----	Xi; R38-41 N; R50 ----- Skin Corr. 1B;H314 Eye Dam. 1;H318 Aquatic Acute 1;H400
Diethylenetriaminepenta(methylenephosphonicacid)[DETMPA]	:	15827-60-8	239-931-4	----	----	Xi; R41 ----- Eye Dam. 1;H318
Alcohol(C10)EO(>5-15)	:	26183-52-8	----	----	----	Xn; R22 Xi; R41 ----- Eye Dam. 1;H318 Acute Tox. 4 (Oral);H302

## SECTION 4 Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Premiers secours

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais.
- Contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un ophtalmologue. Rétracter fréquemment les paupières.
- Ingestion : Rincer la bouche. Consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes liés à l'utilisation

- Inhalation : Aucun(es) dans des conditions normales.
- Contact avec la peau : Rougeurs, douleur. Peut provoquer une irritation de la peau.
- Contact avec les yeux : Rougeurs, douleur. Vision brouillée. Risque de lésions oculaires graves.
- Ingestion : Douleurs abdominales, nausées.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

## SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Moyens d'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Classe d'inflammabilité

- : Le produit n'est pas inflammable.

#### Protection contre l'incendie

- : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

#### Prévention

- : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

#### Procédures spéciales

- : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

#### Incendies avoisinants

- : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

**MV 100**

**184**

## SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** : Ne pas fumer. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

## SECTION 7 Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Général** : Eviter toute exposition inutile.

**Manipulation** : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Eliminer rapidement des yeux. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

**Stockage** : Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues. Après utilisation bien fermer le couvercle. Conserver dans les conteneurs d'origine.

## SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des limites d'exposition professionnelle

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle



**- Protection respiratoire** : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

**- Protection de la peau** : Si le contact répété avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection.

**- Protection des yeux** : Lunettes de sécurité.

**- Protection des mains** : Gants.

**- Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**• Pictogrammes (Mentions de mise en garde)**



**MV 100**

**184**

## **SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

#### **9.1.a. Aspect**

Liquide

#### **9.1.b. Odeur**

Caractéristique.

#### **9.1.c. Seuil olfactif**

Donnée non disponible

#### **9.1.d. pH**

13.5

#### **9.1.e. Point de fusion / Point de congélation**

Donnée non disponible

#### **9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition**

> 100°C

#### **9.1.g. Point d'éclair**

> 200°C

#### **9.1.h. Taux d'évaporation**

Donnée non disponible

#### **9.1.i. Inflammabilité**

Ininflammable

#### **9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)**

Non applicable

#### **9.1.k. Pression de vapeur**

Donnée non disponible

#### **9.1.l. Densité de vapeur**

Donnée non disponible

#### **9.1.m. Densité relative**

1.05

#### **9.1.n. Solubilité**

Totale dans l'eau

**MV 100**

**184**

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

### **10.1. Réactivité**

Stable dans des conditions normales

### **10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

### **10.4. Conditions à éviter**

Aucun(e) à notre connaissance

### **10.5. Matières incompatibles**

Aucune à notre connaissance

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun(es) dans des conditions normales.

## SECTION 11 Informations toxicologiques

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Nocif en cas d'ingestion.

Peut provoquer une irritation de la peau et des muqueuses

Peut provoquer des lésions oculaires graves.

## SECTION 12 Informations écologiques

### **12.1. Toxicité**

Informations toxicologiques

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Biodégradable

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Faible

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Non disponible

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

N'est pas considéré comme un PBT ou un VPVB très persistant ou très bioaccumulant

### **12.6. Autres effets néfastes**

Aucun effet important ou danger critique connu

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

## SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Généralités

: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

**SANIVAP**

Parc d'activités BP 48 69280 SAINTE CONSORCE France  
Tél : 04 37 22 55 55  
Fax : 04 37 22 55 56

En cas d'urgence : Centre anti-poisons Nancy: 03 83 32 36 36

76720-FS.pdf

**MV 100**

**184**

## SECTION 14 Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

: Non classifié

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

ADR/RID : Non réglementé.

### 14.4. Groupe d'emballage

III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, même mineures si possible sans prendre de risque inutile.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Informations complémentaires : Aucun(e).

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

## SECTION 15 Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

Directive 2006/121/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

## SECTION 16 Autres informations

### Texte des Phrases R du § 3

: R22 : Nocif en cas d'ingestion.  
 R36 : Irritant pour les yeux.  
 R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
 R38 : Irritant pour la peau.  
 R41 : Risque de lésions oculaires graves.  
 R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Texte des Phrases H du § 3

: H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
 H315 - Provoque une irritation cutanée.  
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

- Pictogramme(s) de danger



- Pictogramme(s) de danger : SGH05

**SANIVAP**

Parc d'activités BP 48 69280 SAINTE CONSORCE France  
 Tél : 04 37 22 55 55  
 Fax : 04 37 22 55 56

En cas d'urgence : Centre anti-poisons Nancy: 03 83 32 36 36

**MV 100**

**184**

## SECTION 16 Autres informations (suite)

• Mention d'avertissement	: Danger
• Mention de danger	: H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
• Conseils de prudence	
Prévention	: P280 - Porter .
Intervention	: P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Autres données	: Aucun(e).

Fin du document